



L'ATG RECRUTE

UN/UNE DELEGUE(E) A L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'Association Tutélaire de Gestion vient en aide, soutien et accompagne des personnes adultes en grandes difficultés (en situation de handicap, souffrant de maladies psychiques et dégénératives, personnes âgées...) sur les départements du Gard, de l'Hérault, du Vaucluse et des Bouches du Rhône.

En plein développement, l'Association renforce ses équipes en recrutant **un/une Délégué(e) à l'Accompagnement Social pour son antenne de Béziers.**

Vous intervenez auprès d'un public en difficulté et devez mettre en œuvre des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) déléguées par le Conseil Départemental de l'Hérault.

A ce titre, vos missions consisteront notamment à :

- mener une action éducative en vue de permettre aux bénéficiaires de MASP de retrouver leur autonomie financière ;
- accompagner la personne à l'éducation budgétaire à partir de la gestion directe des prestations sociales ;
- conduire auprès des publics une action d'accompagnement visant à la réappropriation de leurs responsabilités administratives ;
- rédiger des rapports et bilans de situation aux autorités judiciaires ou autres partenaires.

La diversité des missions et des publics accompagnés implique une action de terrain au plus près des bénéficiaires, sur leur lieu de vie, ce qui nécessite un véhicule personnel. Les déplacements font l'objet d'un défraiement sur la base des barèmes fiscaux en vigueur.

Vous devez être titulaire d'un diplôme d'Etat en travail social : DECESF, DEASS ou DEES.

Rigoureux(se) et organisé(e), vous avez également une capacité d'écoute ainsi qu'un esprit d'analyse et de synthèse et vous disposez de compétences rédactionnelles.

Vous recherchez un métier à fortes valeurs intégrées au sein d'une équipe complémentaire et soudée, n'hésitez pas à nous adresser votre candidature.

Le poste est à pourvoir immédiatement, à Béziers, au sein d'une équipe à taille humaine, sous l'autorité du responsable de l'antenne.

Salaire selon expérience : à partir de 2 100 € mensuels bruts (CCN du 15/03/1966)

Temps complet (151,67 h)

Congés conventionnels selon l'ancienneté

Œuvres sociales et culturelles du CSE (chèques cadeaux)

Pourquoi nous rejoindre ?

Concernant nos valeurs et pratiques professionnelles, l'ATG met en avant un soutien et accompagnement individualisé des personnes protégées afin que la mesure de protection dont ils bénéficient puissent être effective dans le respect des textes et de leur autonomie.

Bienveillance, respect, empathie et professionnalisme, sont des valeurs cardinales que vous retrouverez à l'ATG qui sera ravie de les enrichir des vôtres.

Par ailleurs, très sensible à la Qualité de Vie au Travail, l'Association traduit cet engagement notamment par des mesures permettant de concilier au mieux vie professionnelle et vie personnelle.

Ainsi, notre organisation du temps de travail libère un jour par quinzaine (neuf jours travaillés sur 2 semaines). Les salariés bénéficient également d'horaires flexibles et de récupérations.

En outre, le télétravail partiel est possible (accord d'entreprise signé).

(Process de recrutement)

- Adressez votre CV et une lettre de motivation par courriel au Directeur Adjoint en charge des Ressources Humaines à l'adresse suivante : atg.recrutement@a-t-g.fr